

ministre est sénateur et les sujets sur lesquels on légifère relèvent de son ministère. D'après ce qu'il vient de dire, le Sénat verrait d'un très mauvais œil que la Chambre des communes présente la mesure. Quant à l'ajournement, il est inopportun à ses yeux. Le ministre en expose les raisons et se rassied.

L'honorable M. Allan est certain, connaissant l'astuce du ministre des Postes, qu'il réussira à laisser la question entre les mains du Sénat. (*Bravo.*) Pour sa part, il estime que ce serait mal agir. Le projet de loi sur la milice, dont il a été question, puis la mesure sur la pêche ont été présentés au Conseil législatif où ils ont été laissés en suspens jusqu'à la prochaine session pour donner aux représentants et au pays tout le temps de l'étudier. Il espère que le ministre des Pêcheries présentera bientôt sa mesure et qu'on aura le temps de l'étudier à fond.

L'honorable M. Mitchell déclare qu'il comptait la présenter au début de la deuxième partie de la session, soit vers la fin de février ou au commencement de mars.

L'honorable M. Wark dit que les sénateurs devraient demeurer à leur poste jusqu'à ce que l'adresse soit adoptée et présentée. Mais puisque c'est maintenant chose faite, le Sénat pourrait recevoir des messages importants, qu'il lui faudra étudier, même s'il n'est pas censé recevoir de communications de Son Excellence.

L'honorable M. Christie retire son amendement ou, plutôt, déclare qu'il n'avait fait qu'une suggestion.

Le Sénat s'ajourne comme d'habitude jusqu'à lundi à trois heures.